


 14
 FÉV
 2022

METTRE EN PLACE OU DÉVELOPPER UN ATELIER À FORTE VALEUR AJOUTÉE : LES LÉGUMES BOTTES

Objectif

Introduire ou développer de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée dans son assolement en tenant compte de ses contraintes.

Maîtriser techniquement et commercialement (savoir Communiquer sur son offre, ses produits, valoriser la proximité) la mise en place d'un atelier de légumes botte.

Pré-requis

Pas de connaissances pré-requises

Description

LES LÉGUMES BOTTE : les différents légumes pouvant être vendus en botte (carotte, navet, radis, oignon ...). les caractéristiques techniques de ces cultures au champ, itinéraire technique, désherbage ; les méthodes de lutte contre les principaux ravageurs et maladies ; la présentation et la mise en œuvre de ce produit sur l'étal. Etude de l'évaluation de la rentabilité technique d'un tel atelier

LES LÉGUMES FEUILLES DE PRINTEMPS ET LES LÉGUMINEUSES : caractéristiques techniques de ces cultures (salade, épinard, mesclun, blette...) en abris et en plein champ, itinéraire technique, désherbage ainsi que les méthodes de lutte contre les principaux ravageurs et maladies. Etude de l'évaluation de la rentabilité technique de ces cultures

Public visé

- Agriculteur bio ou en conversion, agriculteur, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial
- Porteur de projet en agriculture
- Salarié du secteur agricole ou agro-alimentaire



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation en salle et échanges avec les participants
Présentation Powerpoint et tableau papier

ÉVALUATION

Fiche d'évaluation des acquis en début et fin de session
et un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Date limite d'inscription : **vendredi 3 février 2023**

Nombre de places : 11

Dates : Mardi 14 février 2023

Adresse(s) : 7 impasse de la truffe 24430 Coursac

Durée : 8 heures (1 jour)

Horaires : 9h00-13h00 et 14h00-18h00

Repas : Amener son repas

Intervenant : Charles SOUILLLOT conseiller et formateur indépendant en cultures maraîchères bio

TARIFS ET PRISE EN CHARGE

- Selon le statut du bénéficiaire, voir les [Conditions Générales de Services](#)
- Le montant à régler, en fonction de votre statut, vous sera communiqué via la convention de formation venant finaliser votre inscription.

EN CHIFFRE

287 stagiaires et 33 formations en 2021.

Taux de satisfaction 2021 : 92.6%

Responsable de stage

Séverine ALFIERI – Animatrice Technique
Maraîchage, PPAM
06 74 00 11 27 – s.alfieri@agrobioperigord.fr

A RENVoyer AU RESPONSABLE DE STAGE AVANT LE VENDREDI 3 FÉVRIER 2023

Bulletin d'inscription — LÉGUMES BOTTE

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par Vivéa) : / /

Votre statut

chef d'exploitation cotisant solidaire conjoint collaborateur

aide familiale porteur de projet en agriculture salarié secteur agricole et para-agricole

salarié hors secteur agricole ou fonctionnaire autre, préciser :

Adhérent à une association du réseau FNAB : Non Oui, laquelle :

Quelles sont vos attentes pour la formation ?

Je souhaite covoiturer Je souhaite trouver une solution d'hébergement

J'ai lu les conditions générales de service J'ai joint le chèque de caution relative aux frais de dossier de 50 €

Je veux être recontacté.e pour échanger sur de possibles adaptations des modalités de formation à ma situation (Personne en situation de handicap)

Fait à : le Signature :